



2ND SESSION, 37TH LEGISLATURE, ONTARIO
50 ELIZABETH II, 2001

2^e SESSION, 37^e LÉGISLATURE, ONTARIO
50 ELIZABETH II, 2001

Bill 98

*(Chapter 29
Statutes of Ontario, 2001)*

**An Act to proclaim
May as South Asian
Heritage Month and May 5
as South Asian Arrival Day**

Mr. Gill

1st Reading	June 28, 2001
2nd Reading	November 22, 2001
3rd Reading	December 13, 2001
Royal Assent	December 14, 2001

Projet de loi 98

*(Chapitre 29
Lois de l'Ontario de 2001)*

**Loi proclamant le mois de mai
Mois de l'héritage sud-asiatique
et le 5 mai Jour de l'arrivée
des Sud-Asiatiques**

M. Gill

1 ^{re} lecture	28 juin 2001
2 ^e lecture	22 novembre 2001
3 ^e lecture	13 décembre 2001
Sanction royale	14 décembre 2001



**An Act to proclaim
May as South Asian
Heritage Month and May 5
as South Asian Arrival Day**

Preamble

South Asian immigrants began arriving in Ontario at the start of the 20th century. Working primarily in the saw-mill industry, South Asian immigrants settled in various parts of the province. For South Asians, the month of May has been a time of celebration and commemoration of their arrival from the Indian subcontinent to the Americas beginning on May 5, 1838.

While most South Asians came to our country from India, many others came to Ontario from such places as Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Uganda, Kenya, South Africa, Mauritius, Singapore, Malaysia, Fiji, the United Kingdom, Trinidad and Tobago and Guyana. Today, South Asians make up a significant proportion of Ontario's population and are proud to draw upon their heritage and traditions, contributing to many aspects of culture, commerce and public service across this province.

It is appropriate to recognize and pay tribute to the contributions South Asians have made, and continue to make, to the development and general welfare of Ontario.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

South Asian Arrival Day

1. May 5 in each year is proclaimed as South Asian Arrival Day.

South Asian Heritage Month

2. The month of May in each year is proclaimed as South Asian Heritage Month.

Commencement

3. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

4. The short title of this Act is the *South Asian Heritage Act, 2001*.

**Loi proclamant le mois de mai
Mois de l'héritage sud-asiatique
et le 5 mai Jour de l'arrivée
des Sud-Asiatiques**

Préambule

Les immigrants du Sud asiatique ont commencé à arriver en Ontario au début du XX^e siècle. Travaillant surtout dans l'industrie du bois de sciage, ils se sont établis dans diverses parties de la province. Pour les personnes d'origine sud-asiatique, le mois de mai est un temps de célébration et de commémoration de leur arrivée du sous-continent indien dans les Amériques depuis le 5 mai 1838.

Bien que la plupart des Sud-Asiatiques soient arrivés dans notre pays en provenance de l'Inde, beaucoup d'autres sont arrivés en Ontario en provenance du Pakistan, du Sri Lanka, du Bangladesh, de l'Uganda, du Kenya, de l'Afrique du Sud, de l'Île Maurice, de Singapour, de Malaisie, de Fidji, du Royaume Uni, de Trinité-et-Tobago et de Guyane. Aujourd'hui, les Sud-Asiatiques constituent une part importante de la population de l'Ontario et sont fiers de leur héritage et de leurs traditions. Ils apportent leur contribution à de nombreux aspects de la culture, du commerce et du secteur public dans toute la province.

Il convient de reconnaître l'apport passé et présent des Sud-Asiatiques à la mise en valeur et au bien-être général de l'Ontario et de leur rendre hommage.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour de l'arrivée des Sud-Asiatiques

1. Le 5 mai de chaque année est proclamé Jour de l'arrivée des Sud-Asiatiques.

Mois de l'héritage sud-asiatique

2. Le mois de mai de chaque année est proclamé Mois de l'héritage sud-asiatique.

Entrée en vigueur

3. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

4. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2001 sur l'héritage sud-asiatique*.